

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Christian ROUGER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. AUDEBAUD Jackie, Mme CACQUEVEL Karine, Mme CONTAUT Sylvie, M. DISTRIQUIN GILLES, M. DUBOIS Jérôme, Mme LOUAISIL Céline, M. MICHAUD Jessy, M. ROUGER Christian, M. SOULARD Maxime, M. THEVENY Franck

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GARNIER Katia

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SOULARD Maxime**Date de convocation**
11/09/2024**Date d'affichage**
11/09/2024Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

19/09/2024

et publication du :

19/09/2024

OBJET**2024_09_05 : AVIS SUR LE DOSSIER D'ARRÊT DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT DIZANT DU GUA**

Le Maire informe le conseil que suite à la réunion de présentation et d'échanges avec les personnes publiques, le conseil municipal de St Dizant du Gua s'est réuni le 15 juillet dernier et a prononcé l'arrêt de leur PLU.

Le dossier complet a été transmis en Mairie et il est demandé à l'assemblée de donner son avis.

Après avoir entendu un résumé sur les grandes lignes du dossier par le Maire, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable au projet d'arrêt du PLU de la commune de St Dizant du Gua.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LORIGNAC, le 19 septembre 2024

Le Maire,
Christian ROUGERLe secrétaire de séance,
Maxime SOULARD